




Informations de base	
<p><b>2009/0037(COD)</b></p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	Procédure terminée
<p>Réseaux transeuropéens: octroi d'un concours financier communautaire. Codification</p> <p>Abrogation Règlement (EC) No 2236/95 1994/0065(SYN) Abrogation 2011/0302(COD)</p> <p><b>Subject</b></p> <p>3.20.11 Réseaux transeuropéens de transport 3.30.20 Réseaux transeuropéens de communication 3.60.06 Réseaux transeuropéens d'énergie</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">JURI</div> Affaires juridiques		GERINGER DE OEDENBERG Lidia Joanna (S&D)	02/09/2009
	<b>Commission à fond précédente</b>		<b>Rapporteur(e) précédent(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">JURI</div> Affaires juridiques			
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Education, jeunesse, culture et sport		2978	2009-11-27
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Service juridique		BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
28/04/2009	Publication de la proposition législative	COM(2009)0113 	Résumé
14/07/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
10/11/2009	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
13/11/2009	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A7-0057/2009	
24/11/2009	Décision du Parlement, 1ère lecture	T7-0070/2009	Résumé

24/11/2009	Résultat du vote au parlement		
27/11/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
30/11/2009	Signature de l'acte final		
30/11/2009	Fin de la procédure au Parlement		
30/01/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/0037(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Règlement
	Abrogation Règlement (EC) No 2236/95 1994/0065(SYN) Abrogation 2011/0302(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 172
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/7/00299

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A7-0057/2009</a>	13/11/2009	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T7-0070/2009</a>	24/11/2009	<a href="#">Résumé</a>
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final		<a href="#">03682/2009/LEX</a>	30/11/2009	
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		<a href="#">COM(2009)0113</a> 	28/04/2009	<a href="#">Résumé</a>
<b>Autres Institutions et organes</b>				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ESC	Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES1026/2009</a>	10/06/2009	

## Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

## Acte final

Règlement 2010/0067  
JO L 027 30.01.2010, p. 0020

[Résumé](#)

Rectificatif à l'acte final 32010R0066R(02)  
JO L 108 29.04.2010, p. 0355

[Résumé](#)

# Réseaux transeuropéens: octroi d'un concours financier communautaire. Codification

2009/0037(COD) - 30/11/2009 - Acte final

OBJECTIF : codifier le règlement (CE) n° 2236/95 déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 67/2010 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens (version codifiée).

CONTENU : l'objet du règlement est de procéder à la codification du règlement (CE) n° 2236/95 du Conseil, du 18 septembre 1995 déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens. Le nouveau règlement se substitue aux divers actes qui y sont incorporés. Il en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 19/02/2010.

# Réseaux transeuropéens: octroi d'un concours financier communautaire. Codification

2009/0037(COD) - 24/11/2009 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 584 voix pour, 24 voix contre et 1 abstention, une résolution législative approuvant telle quelle, en première lecture de la procédure de codécision, la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens (version codifiée).

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

# Réseaux transeuropéens: octroi d'un concours financier communautaire. Codification

2009/0037(COD) - 28/04/2009 - Document de base législatif

OBJECTIF : codifier le règlement déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la proposition est de procéder à la codification du règlement (CE) n° 2236/95 du Conseil, du 18 septembre 1995 déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens. Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés. Il en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

# Réseaux transeuropéens: octroi d'un concours financier communautaire. Codification

2009/0037(COD) - 25/11/2009 - Rectificatif à l'acte final

Veillez voir le Journal officiel L 108, 29.4.2010, p. 355.